

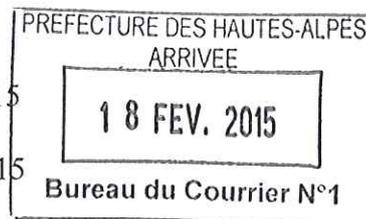
REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°02 -2015

SEANCE du Mardi 3 Février 2015



Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 8

L'an deux mille quinze et le mardi 3 février 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 26 janvier 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre

Absents excusés : Céline TRUCH, Danielle BLANC, Joël ROBERT

Secrétaire de séance : Gérard MEYSSONNIER

Objet : Transfert de biens : construction d'un logement communal

Le Maire rappelle aux membres présents que la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette a réalisé des opérations en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune. Une fois l'opération terminée, la CCTB doit effectuer une restitution comptable à la commune.

Le montant de l'opération pour la maison communale labellisée BBC s'élève à 283 894, 63 € en dépenses et en recettes.

Les opérations comptabilisées entre 2010 et 2014 seront soldées au vu des documents transmis par la CCTB par des titres et mandats d'ordre non budgétaires.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- décide d'intégrer cette opération dans le budget communal
- autorise le Maire à signer tous documents liés à ce transfert.

Fait et délibéré, le mardi 3 février 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

A blue ink signature of Rémi Costorier is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LARDIER et VALENCA' at the top and '(Hautes-Alpes)' at the bottom, with a central emblem.